



Versement 1319 W 1 - 50

Identification :

Intitulé / Analyse : Police de la pêche.

Dates extrêmes : 1922~1998

Importance matérielle : 3,26 ml

Contexte :

Service producteur : direction départementale de l'Agriculture et de la Forêt, service aménagement-environnement

N° d'entrée du versement : 54590

Date d'entrée du versement : 24/02/2004

Conditions d'accès aux documents :

Début communicabilité : immédiat

Fin communicabilité : 2044

Contrôle de la description :

Date de rédaction de l'inventaire : Mars 2004

N° d'entrée de l'inventaire : 54639

Cote de l'inventaire : 1AD10 1017



**CONDITIONS D'ACCES
AU FONDS**

La loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs précise et garantit le droit de toute personne à l'information. A ce titre, certains dossiers sont communicables immédiatement.

Le législateur définit des « secrets absolus » (article 6). Dans ce cas, les documents administratifs dont la consultation porterait atteinte à l'un des secrets protégés par la loi ne sont pas communicables au sens de la loi du 17 juillet 1978. Ils sont communicables au terme des délais et dans les conditions fixées par la loi du 3 janvier 1979 sur les archives.

Il définit également des « secrets relatifs » (article 6). Dans ce cas, seule la personne directement concernée par les documents peut les consulter. Dans tous les autres cas, l'accès à ces documents se fait sur le fondement de la loi du 3 janvier 1979 en vertu des articles 6 et 7.

La loi Archives n° 79-18 fixe un délai de droit commun de trente ans et des délais spéciaux -suivant le contenu du document- de 60 et 100 ans à compter de la date du document ou de 120 et 150 ans à compter de la date de naissance de la personne. Par convention, la libre communicabilité est fixée au 1er janvier de l'année qui suit.

Pour toute consultation de document avant l'expiration des délais légaux, il vous est possible de déposer une demande de dérogation auprès du directeur des Archives départementales. Le président de salle de lecture est à votre disposition pour tout renseignement.



Plan de classement

<i>N° Articles</i>	<i>Description</i>	<i>Dates extrêmes</i>
1-2	Pêche fluviale, réglementation.	1958-1993
3-8	Pêche non professionnelle, adjudication et location des droits de pêche, attribution des licences.	1934-1998
9-11	Réserves de pêche, gestion.	1982-1997
12-27	Fédération des associations départementales de pêche et pisciculture, fonctionnement.	1944-1994
28-50	Infractions au Code de la pêche.	1964-1993

1319 W	Descriptif	Dates extrêmes	Communicabilité
1-2	Pêche fluviale, réglementation	1958-1993	
1	Arrêtés réglementaires permanents : arrêté préfectoral, correspondance administrative, rapport, extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil général, croquis, carte topographique, plan de situation, <i>Journal Officiel</i> .	1958-1993	
2	Périodes d'interdiction de pêche : avis annuel, correspondance administrative, extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil général, arrêté préfectoral.	1983-1993	
3-8	Pêche non professionnelle, adjudication et location des droits de pêche, attribution des licences.	1934-1998	
3-6	Droits de pêche, location : bail, cahier des charges, note de service, rapport, correspondance administrative.	1934-1998	
3	1934 à 1971.	1934-1971	
4	1982 à 1987.	1982-1987	
5	1988 à 1992.	1988-1992	
6	1993 à 1998.	1993-1998	
7	Droits de pêche, adjudication : cahier des charges, affiche, certificat d'apposition d'affiche.	1962-1971	
8	Licences, attribution : carte de licence individuelle, correspondance administrative, relevé d'ordre de versement.	1957-1973	
9-11	Réserve de pêche, gestion.	1982-1997	
9-10	Réserves quinquennales de pêche : correspondance administrative, extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil général, procès-verbal de la commission technique, carte topographique, plan de situation, <i>Journal Officiel</i> , communiqué de presse, affiche, tableau récapitulatif de l'état des réserves de pêche, bordereau d'envoi.	1982-1997	
9	1982 à 1987.	1982-1987	
10	1988 à 1997.	1988-1997	
11	Réserves temporaires, demande d'interdiction de pêche : arrêté préfectoral.	1986-1994	

1319 W	Descriptif	Dates extrêmes	Communicabilité
12-27	Fédération des associations départementales de pêche et de pisciculture, fonctionnement.	1944-1994	
12	Demandes et retraits d'agrément : arrêté préfectoral, bordereau d'envoi.	1954-1973	
13	Demandes de subvention : extrait de plan cadastral, correspondance administrative, devis, budget prévisionnel, extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil municipal, photographie.	1966-1976	
14	Taxes piscicoles : situation trimestrielle des taxes d'Etat, procès-verbal de destruction de timbres fiscaux, décret du Conseil supérieur de la Pêche, note d'instruction, correspondance administrative.	1944-1972	
15-18	Comptabilité : rapports financiers.	1949-1994	
15	1949 à 1972.		
16	1992.		
17	1993.		
18	1994.		
19	Rapports d'activité : rapport moral, statistiques.	1956-1994	
20-27	Renouvellement du bureau : statuts, arrêté préfectoral, compte rendu d'assemblée générale, fiche de renseignements pour agrément des présidents et trésoriers.	1986-1997	
20	1986.		
21	1987.		
22	1988.		
23	1989.		
24	1990.		
25	1991.		
26	1992-1996.		
27	1997.		
28-50	Infractions au Code de la pêche.	1964-1993	
28	Sommier des procès-verbaux d'infraction.	1964-1979	2030
29-50	Infractions : procès-verbal d'infraction, procès-verbal d'enquête préliminaire, correspondance, avertissement, transaction avant jugement.	1969-1993	
29	1969.	1969	2020
30-32	1970.	1970	2021
30	1 ^{ère} partie.	«	
31	2 ^e partie.	«	
32	3 ^e partie.	«	
33	1971.	1971	2022
34-35	1973.	1973	2023
34	1 ^{ère} partie.	«	
35	2 ^e partie.	«	
36	1974.	1974	2024
37	1987.	1987	2038
38	1988.	1988	2039
39	Dossiers classés sans suite.	1982-1986	2037

1319 W	Descriptif	Dates extrêmes	Commun- nicabilité
40	Dossiers ayant bénéficié d'une amnistie.	1987-1988	2039
41-43	1989.	1989	2040
41	1 ^{ère} partie.	«	
42	2 ^e partie.	«	
43	3 ^e partie.	«	
44	1990.	1990	2041
45-46	1991.	1991	2042
45	1 ^{ère} partie..	«	
46	2 ^e partie.	«	
47-48	1992.	1992	2043
47	Poursuites et dossiers transmis au Procureur.	«	
48	Dossiers classés sans suite.	«	
49-50	1993.	1993	2044
49	Poursuites, demandes de transaction.	«	
50	Dossiers classés sans suite.	«	